068-226800019-20091127-0000004325-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication: 04/12/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de A DESTRUCTION AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-15-6-1

Séance du vendredi 27 novembre 2009

l'Assemblée

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2008 ET 2009 CHAPITRE 204

ASSAINISSEMENT (C213) - ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212) - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE - DEGATS D'ORAGE (C215)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E 6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-6ème/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008-Eau (C01),
- VU la délibération n°2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009-Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie en date des 05/02/2008, 22/09/2008, 11/05/2009, 01/07/2009 et 21/09/2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

 décide d'inscrire aux programmes 2008 et 2009 d'Assainissement, d'Alimentation en Eau Potable et de Dégâts d'Orage les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :

<u>Programme 2008</u>: un montant de subventions de 6 530 € pour l'Assainissement et de 40 520 € pour l'Alimentation en Eau Potable,

Programme 2009 : un montant de subventions de 342 528 € pour l'Assainissement, de 7 200 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 10 318 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de 4 032 € pour les Dégâts d'Orage.

Les imputations sont les suivantes : Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions